



Déclaration liminaire pour la FNEC-FP-FO

Commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères

Rectorat de Poitiers, mercredi 6 décembre 2017

Madame la Rectrice,

Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,

Mesdames et Messieurs les représentants des familles,

Chers collègues,

Pour la troisième année, je participe, sur le mandat de Force Ouvrière et de sa Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture, et de la Formation Professionnelle, à la commission académique sur l'enseignement des langues vivantes étrangères. La première année a été celle de la suppression massive des classes bilangues et des sections européennes. En 2016, on nous a présenté quelques ouvertures et réouvertures. A la rentrée 2017, 31 sections bilangues ont ouvert, ou ré-ouvert. 31, contre 60 sections fermées en 2016. Et dans quelles conditions ? Celles imposées par l'arrêté du 16 juin 2017, arrêté de l'autonomie des établissements contre les horaires nationaux. Je voudrais ici rappeler que le Conseil Supérieur de l'Education s'est prononcé contre un tel arrêté, et que Force Ouvrière a voté contre.

La revendication de ma fédération a été, et reste **l'abrogation de la réforme du collège, le rétablissement des horaires disciplinaires, des dispositifs et des options supprimés, et la création des postes nécessaires**. En effet, les conséquences néfastes sur la conditions de travail des collègues se font toujours plus sentir. Puisque nous sommes ici pour parler de langues étrangères, je n'en ferai pas une liste exhaustive.

Des sections bilangues et des sections européennes réapparaissent, mais sans dotation horaire dédiée. Ce que cela signifie, c'est que les élèves peuvent suivre à nouveau ces enseignements là où ils ont été réintroduits, mais avec moins d'heures de cours !

Avec quel mépris les personnels sont-ils traités, lorsque le Rectorat ferme puis ré-ouvre les sections !

Ce que signifie l'arrêté du 16 juin 2017, c'est encore plus d'autonomie. L'autonomie des établissement, c'est la liberté d'ouvrir des sections, de créer des groupes, mais à moyens constants, et dans des conditions différentes d'un établissement à un autre. Je souhaite ici m'adresser aux représentants des parents, parce que je pense qu'il y a là duperie : sous couvert d'une prétendue adaptation à une population locale, aux besoins des élèves, comme on l'entend, le Ministère supprime les horaires nationaux, il fait stagner les moyens, et laisse ensuite les chefs d'établissements, ou pire, les équipes pédagogiques, tailler à la hache dans la répartition des horaires pour décider, par exemple, qu'on ouvrira la bilangue, certes, mais que ce sera au prix de la suppression de demi-groupes en français en 6^e. Et je vous passe toutes les formes de manigances dont les collègues sont témoins. C'est ce que Force Ouvrière dénonce. L'autonomie, c'est la dégradation des conditions de travail par la mise en concurrence des disciplines et des enseignants. L'autonomie, c'est demander aux agents eux-mêmes de gérer la pénurie d'heures et de postes induites par les politiques d'austérité successives.

La réforme des collèges, c'est aussi une modification des horaires de langues vivantes qui ne tient absolument pas compte des conséquences sur les postes et les conditions de travail des enseignants. Pour rappel, avant, 6 classes de LV2, trois 4^e et trois 3^e, c'était un poste ; une section bilangue et une LV2, c'était un poste. Aujourd'hui, les collègues doivent soit faire face à l'augmentation de leur temps et de leur charge de travail, soit se voir affectés sur plusieurs établissements. Comment, dans ces conditions, développer des sections, mener des projets internationaux, ou même tout simplement faire cours ?

Des collègues d'anglais attirent notre attention la disparité persistante du niveau en anglais des élèves de sixième. En effet, les cours assurés en primaire sont très disparates. La responsabilité des professeurs de collège est ensuite engagée, car ils sont placés d'office en situation d'incompétence face à l'hétérogénéité ingérable de leurs groupes.

Au lycée, alors que le Ministère envisage le passage au CCF d'une majorité d'épreuves, les collègues de langues, qui font passer les épreuves orales en cours d'année, sont témoins de l'inégalité avec laquelle les candidats au baccalauréat sont traités. En parallèle, les inspecteurs de langues forment et encouragent les professeurs à faire passer aux élèves des certifications en langues, bénévolement. Ces certifications sont exigeantes, peu d'élèves valident le niveau A2, et encore moins le niveau B1. Les professeurs de langues sont placé face à l'absurdité de consignes contradictoires : faire passer une certification extérieure exigeante ET se débrouiller pour évaluer soi-même et concevoir des sujets pour des épreuves orales maison du baccalauréat. Je veux parler des épreuves en cours d'année.

Les ECA, comme le CCF, c'est la fin du caractère national du baccalauréat, c'est le classement des diplômes par établissement, et des pressions encore accrues sur les personnels. C'est pourquoi Force Ouvrière exige le **maintien des épreuves nationales, terminales et anonymes**, et l'**arrêt des ECA en langues vivantes**.

Concurrence accrue entre disciplines, fin des horaires nationaux, mépris, surcharge de travail, affectations sur deux ou trois établissements, hétérogénéité accrue, baccalauréat dévoyé. Comment les enseignants de langues tiennent-ils ? Ils savent aussi, qu'en cas d'arrêt maladie, d'une part ils perdront une journée de salaire, **journée de carence dont Force Ouvrière demande le retrait**, et d'autre part, il savent qu'ils ne seront pas remplacés. « Pénurie d'enseignants ! » affirment les médias comme les services du rectorat, pour expliquer le non remplacement des professeurs absents, ou bien l'impossibilité de créer des sections.

Mettez vous quelques instants à la place d'un étudiant bilingue qui va valider un master. Envisagez-vous sérieusement de passer un concours difficile pour ensuite gagner 1438€ net, puis 1799€ après 10 années de carrière ? A ces considérations péquignaires s'ajoutent le calvaire que vivent les professeurs stagiaires, et pour finir, les conditions de travail dégradées, et la position de stagiaire perpétuelle avec l'évaluation par compétences de enseignants.

Le problème de recrutement de professeurs fonctionnaires est organisé, il est voulu. La solution à ce problème se trouve dans la satisfaction des revendications Force Ouvrière : **hausse des salaires, retrait du PPCR et de l'évaluation par compétences des enseignants**.

Enfin, et encore une fois, j'aimerais savoir si, conviés cette réunion, nous allons pouvoir impulser une réelle politique de diversité de l'offre linguistique sur l'ensemble du territoire, ou si nous sommes ici pour valider, chaque année, les décisions prises en d'autres lieux.

Madame la Rectrice, Mesdames et Messieurs, je vous remercie pour votre écoute.